

Direction de la Culture – Direction des collections patrimoniales

La Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 et L2122-23,
- Vu la délibération n°3 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, certifiée exécutoire le 16 décembre 2024, portant délégation à Madame la Maire des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour elle de rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal,

■ **Considérant**

Que la ville de Creil souhaite réaliser un guide sur la faïence fine et que ce projet repose en partie sur l'utilisation d'une image du fonds du Musée des Arts Décoratifs et du Design de Bordeaux (assiette, Amédée de Carenza, inventaire 90.2.2), sis 39 Rue Bouffard à Bordeaux (33000).

■ **Décide**

Article 1 : De signer un contrat de reproduction et d'utilisation iconographique avec le Musée des Arts Décoratifs et du Design de Bordeaux autorisant l'usage à titre gracieux de la photographie dans le guide sur la faïence fine.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemercier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr »

Fait à Creil, le 25 novembre 2025

Sophie DHOURY-LEHNÉR



Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Date de notification : **05 DEC. 2025**

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : **05 DEC. 2025**

Date de publication sur le site de la Ville : **05 DEC. 2025**

musée des arts décoratifs

musée du design

Contrat de reproduction et d'utilisation iconographique

Bordeaux, le 24 novembre 2025

Entre le musée des Arts décoratifs et du Design de Bordeaux et le musée Gallé-Juillet de Creil

Nous sommes favorables à l'utilisation à titre gracieux de la photographie de l'œuvre suivante, propriété du musée des Arts décoratifs et du Design pour illustrer une page du catalogue des collections du musée Gallé-Juillet reprenant l'histoire de la faïencerie de Creil au 19^e siècle, à paraître en janvier 2026 :

Amédée de Caranza (1843-1914), Faïenceries de Creil et de Montereau

Assiette, 1876-1884

Faïence fine, émaux

Musée des Arts décoratifs et du Design, inv. 90.2.2

© MADD Bordeaux - L. Gauthier

Aux conditions suivantes :

1. Les reproductions ne doivent faire l'objet d'aucune dénaturation de l'œuvre originale, sous quelque forme que ce soit, sauf accord exprès pour cette dénaturation des ayants droits directs, titulaires des droits moraux.
2. La mention du lieu de conservation, musée des Arts décoratifs et du Design, Bordeaux et le copyright
3. L'envoi d'un exemplaire de la publication.

Fait à Bordeaux
Le 24 novembre 2025

Etienne Tornier,
Conservateur

Fait à Creil
Le 25 novembre 2025
Précédé de la mention « *lu et approuvé* »

Sophie Dhoury-Lechner,
Maire de la ville de Creil (OISE)
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

